



# Politique : Bijoux, vêtements et accessoires

Le CPE les Jolis Minois, conçoit que c'est aux parents que revient la responsabilité de choisir les vêtements et les accessoires mode que portera leur enfant. Toutefois, en contexte de garde éducatif, certaines restrictions s'appliquent, particulièrement lorsque les notions de santé et de sécurité en font l'objet. Nous vous remercions de votre collaboration et compréhension.

## **Nous vous remercions de prendre connaissance et de respecter notre politique.**

- ➔ **Le CPE ne recommande pas** le port de boucles d'oreilles, collier, bague, bracelet ou autres bijoux à la garderie puisque les enfants sont en constantes interactions les uns avec les autres et donc, en mouvements presque perpétuels ! ☺ Les risques de bris, de blessures, ou de pertes sont donc beaucoup plus élevés qu'à la maison.
- ➔ **À LA POUPONNIÈRE : aucun collier, bracelet, bague ne sont acceptés.** Les gestes exploratoires des poupons sont très fréquents et très intenses. Les poupons ont une curiosité naturelle et donc une tendance innée à tirer sur les bijoux et à porter à leur bouche tous les petits objets qui se trouvent à leur portée.
- ➔ **LES BOUCLES D'OREILLES : Les boucles d'oreilles sont tolérées** bien que **non recommandées** avec les restrictions suivantes :
  - **À la pouponnière** : OBLIGATION d'utiliser une boucle d'oreille avec un mécanisme sécuritaire vissé afin d'éviter que, si un bébé tire dessus, qu'elles se retrouvent au sol. Aucune boucle de type pendentif ou anneau n'est accepté. *Le CPE se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures chez votre enfant ou de perte de ces petits objets précieux.*
  - **Dans les groupes multi-âge** : Seules des boucles d'oreilles de petits formats avec attaches sécuritaires sont tolérées. Nous vous demandons d'éviter les colliers et bijoux de valeurs. *Le CPE se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures chez votre enfant ou de perte de ces petits objets précieux*
- ➔ Les objets décoratifs aux cheveux tels que petites barrettes, cerceaux de cheveux, bijoux décoratifs ornementaux sont également à éviter tant à la pouponnière qu'en groupe multi-âge.
- ➔ Les lunettes fumées ne sont pas conseillées à moins de sensibilité particulière reconnue.
- ➔ *Le CPE se dégage de toute responsabilité en cas de blessure en lien à ces petits objets, ainsi qu'en cas de perte ou de vol. Les parents qui en font porter à leur enfant en assument donc entièrement cette responsabilité.*

## **Les vêtements et les chaussures :**

- ➔ Les vêtements se doivent d'être confortables facilitant ainsi aux enfant de se déplacer et de bouger aisément sans restriction. (Foulard interdit) Vous devez **Identifier tous les effets de votre enfant afin d'éviter les pertes.**
- ➔ Les vêtements sont à risque d'être tachés ou abimés puisque l'exploration libre fait partie de nos valeurs éducatives contribuant ainsi au bon développement moteur des tout-petits. En ce sens éviter de faire porter des vêtements précieux que vous souhaitez préserver intact.
- ➔ Les chaussures doivent bien tenir dans les pieds des enfants et maintenir la cheville bien en place. Pas de talons, de souliers CROCS ni de chaussures instables sans support. La grandeur du soulier doit être adapté à la pointure de votre enfant.
- ➔ Tout comme pour les bijoux nous ne sommes pas responsables des vêtements perdus ou volés.